

Item 2.

D. Murphy, 20 juillet 1867	\$75 00	
“ 27 “ “	91 20	
		\$ 166 20
Jacques et Hay, 20 novembre 1867.....		3,500 00
H. Drum, 20 octobre 1867.....		2,000 00
W. McKay, 18 août 1867.....		750 00
		<hr/> \$ 6,416 20

Item 3.

Jacques et Hay, 11 janvier 1868.....	\$	9,016 00
H. Drum, 11 janvier 1868.....		5,456 35
W. McKay, 14 janvier 1868.....		2,765 74
Glover et Fry, 27 janvier 1868.....		475 00
		<hr/> \$17,713 09

Item 4.

R. H. McGreevy, 21 novembre 1867.....	\$4,204 59
Moins, pour ouvrage ordonné après la confédération.....	960 00
	<hr/> \$3,244 59

Item 5.

C. Garth, 21 décembre 1867.....	\$2,433 29
---------------------------------	------------

Item 6.

Charles Garth, 20 mai 1869—Mandat 3040.....	\$8,000 00
---	------------

nous décidons, ordonnons et adjugeons que les dites différentes sommes mentionnées resteront et seront inscrites dans le compte de la province du Canada au débit de la dite province.

Le juge en chef sir Louis Napoléon Casault diffère d'opinion sur cette partie de la décision arbitrale qui a rapport aux item désignés par les numéros quatre et cinq.

2. Quant à l'item numéro sept mentionné dans le dit rapport, savoir :

Item 7.

Evan Roys, 1 ^{er} avril 1868,—Mandat 3881.....	\$2,786 00
---	------------

nous décidons, ordonnons et adjugeons que treize cents dollars (\$1,300.00), partie du montant, soient retranchés du compte de la province du Canada, et que la balance de \$1,486 reste dans le compte au débit de la province.

3. Quant aux item huit, neuf et dix, mentionnés dans le dit rapport, savoir :—

Item 8.

J. M. Browning, 13 juillet 1872.....	\$964 28
--------------------------------------	----------